

Reportage

La mesure de suspension de recouvrement des taxes de la mairie quasi-effective



Photo : R.H.A

Ce commerçant mauritanien qui a été pillé a salué la décision de la mairie...



Photo : R.H.A

...tout comme le promoteur de cette quincaillerie, qui a du mal à reprendre son activité commerciale.

JMN & R.H.A

Libreville/Gabon

Le 27 septembre dernier, l'hôtel de ville de Libreville suspendait provisoirement le prélèvement des amendes d'hygiène, ainsi que le recouvrement des droits et taxes municipales chez les opérateurs économiques de la commune. Et ce, jusqu'à nouvel ordre. Une tournée dans la ville nous a permis de constater qu'il y a certes des endroits où cette mesure est effective, et d'autres où les agents font fi de cette décision des autorités municipales.

« **SUITE** aux récents événements sociaux malheureux qui ont entraîné la destruction des biens de certains opérateurs économiques dans le périmètre urbain communal, le maire de la commune de Libreville informe l'ensemble des opérateurs économiques de la suspension provisoire des contrôles, des prélèvements des amendes d'hygiène ainsi que du recouvrement des droits et taxes municipales jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, le maire rappelle que toute personne physique ou morale effectuant des contrôles ou toute autre activité de recouvrement pendant cette période s'expose aux sanctions prévues par les lois et textes en vigueur. »

C'est en substance la décision prise par les autorités municipales de la capitale gabonaise le 27 septembre dernier, pour venir en aide aux sinistrés, notamment les opérateurs économiques, victimes de cette période de troubles, caractérisée par des pillages et destructions des biens publics et privés.

Une décision saluée par ces personnes encore anéanties par les lourdes pertes. C'est le cas de Mohamed, commerçant mauritanien exerçant au PK8, qui dit avoir tout perdu. « Le matin, je suis venu



Photo : R.H.A

Certains magasins sont toujours fermés.

faire l'amer constat. Je n'ai même pas retrouvé un bonbon au sol. Ils ont tout emporté. J'ai été surpris de constater qu'ils ont même arraché les ampoules, réglées et le compteur d'électricité qui étaient ici », témoigne-t-il. Dans tous ces pillages, Mohamed dit avoir perdu un peu plus de 10 millions de francs.

Aussi, salue-t-il cet élan de

compassion de la part de la Mairie. « Même si je ne serai pas remboursé, je suis soulagé de savoir qu'on ne viendra pas me demander de régler les taxes quotidiennes. A présent, mon regard est tourné vers la reconstruction. Je me suis endetté pour cela », s'est-il exprimé.

La mesure municipale ravi également Abdoulaye, un boutiquier : « On remercie

madame le maire, car s'il fallait encore prélever les taxes pour le moment, on ne devait pas s'en sortir avec tous les travaux que nous avons encore à faire pour réparer le magasin, acheter la marchandise et la transporter jusqu'ici. Cela devait être quasi-impossible pour nous. »

Dans certaines artères et marchés de la capitale, la mesure est bien effective.

Aucun prélèvement, ni recouvrement ne se fait conformément à la volonté du maire. Même si certains font fi de cette décision. Les agents municipaux sont certes visibles sur le terrain, mais collectent uniquement chez les personnes n'ayant pas été sinistrées.

DEFIANCE • Samaké, commerçant malien exerçant dans le quartier Pk5, qui a pu rouvrir sa boutique il y

a deux semaines, se dit déçu. Alors qu'il avait applaudi la mesure de la mairie, il a été surpris de recevoir la visite des agents municipaux, deux jours après avoir repris son activité. « Les agents de la mairie viennent chaque jour ici, sillonnent le coin et n'hésitent pas à venir dans les magasins ouverts. Ils ne s'approchent pas des boutiques fermées ou encore vides. Je paie les taxes chaque samedi après-midi, à raison de 250 francs par jour. La reprise est difficile, ce qui fait que je n'ouvre pas tous les jours », se plaint ce dernier. Même discours tenu par Diallo, installé au quartier Nzeng-Ayong-Nouvelle cité. Celui-ci nous apprend avoir également reçu la visite de deux agents de la mairie, venus procéder au contrôle et au prélèvement de la taxe, alors qu'il achevait à peine son achalandage. Sans rechigner, il s'est plié au versement de la taxe hebdomadaire.

« Je ne veux pas avoir de problème, donc je paie ce qu'on me demande. C'est la mairie elle-même qui doit surveiller ses agents. Nous sommes habitués, puisque cela se passe toujours ainsi. Si je refuse, ils vont trouver des motifs pour fermer mon commerce ou pour prendre ma marchandise », fait savoir, dépité, l'opérateur économique.

A l'évidence, la mesure de l'édile de la capitale n'est pas suivie par certains de ses agents, qui continuent de recouvrer des taxes dès qu'ils voient des magasins ouverts. La menace de sanctions brandie dans le communiqué ne semble pas dissuader ces agents qui ont décidé de braver leur autorité pour se remplir les poches.

Face à ces attitudes de défiance, il revient aux autorités de l'hôtel de ville de faire respecter leur décision, au risque d'accréditer les soupçons de connivence avec les indélécats.



Photo : R.H.A

Les prises et interrupteurs n'ont pas été épargnés lors du passage des vandales.